

Auteur	Katrin Jadin, MR
Département	Ministre des Pensions et des Grandes villes
Sous-département	Pensions et Grandes villes
Titre	Le vieillissement des Belges.
Date de dépôt	22/10/2010

*Réponse*

1. L'honorable membre trouvera réponse à ses questions, dans le discours que j'ai tenu, ce 9 novembre 2010, devant la Commission des affaires sociales (Doc. parl., 2010-2011, DOC 53 780/001) (Rapport - Auditions sur les pensions). 2. De surcroît, comme vous le savez, il appartiendra au nouveau ministre des Pensions de développer et de mettre en oeuvre ses mesures concrètes en la matière. Pour ma part, et pour être synthétique, je pense que nous ne pouvons laisser personne, à ces âges, sur le bord du chemin et sous le seuil de pauvreté (c'est-à-dire 60% du revenu médian, ce qui correspond, en Belgique, à 900 euros/mois). De même, nous devons porter la pension de retraite minimale pour une carrière complète à l'équivalent du revenu minimum intersectoriel, soit 1.150 euros. Je crois également, et il s'agit là d'un de mes désirs les plus ardents, que nous devons amener un maximum de pensionnés à ce que j'ai appelé un "seuil de bien-être" (revenu médian, soit 1.500 euros) et ce en généralisant, en accord avec les interlocuteurs sociaux, la pension complémentaire et ceci en préservant le régime de pension des fonctionnaires et en faisant en sorte que les "fonctionnaires contractuels" puissent obtenir, progressivement, la même pension que les nommés. Enfin, nous devons aussi, lier les pensions au bien-être en plus de l'indexation. Cela pourrait se faire, le Comité d'Étude sur le Vieillissement ayant également souligné certains de ces éléments, en stimulant la reprise économique et en assainissant nos finances publiques, en modifiant les règles d'alimentation et d'utilisation du fonds de vieillissement, en augmentant le taux d'emploi notamment des 55-64 ans (via par exemple des systèmes de bonus, la mise en place de formation continue, la responsabilisation des entreprises), en élargissant l'assiette de financement de la sécurité sociale.